

Compte rendu de la réunion du 12 septembre 2023

La Présidente ouvre la séance à 20h50.

Présents : 9 Absents : Christine Grolier, Hervé Boudes

Le secrétaire de séance est Delphine Comayras.

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du 27-06-2023
2. Cimetières : prix des concessions

TOMBES

Concessions perpétuelles : 165 € le m²

Tombes simples (3 m²) : 495 €

Tombes doubles (5 m²) : 825 €

Concessions cinquantenaires : 110 € le m²

Tombes simples (3 m²) : 330 €

Tombes doubles (5 m²) : 550 €

Concessions trentenaires : 66 € le m²

Tombes simples (3 m²) : 198 €

Tombes doubles (5 m²) : 330 €

Concessions temporaires (à 15 ans) : 33 € le m²

Tombes simples (3 m²) : 99 €

Tombes doubles (5 m²) : 165 €

COLUMBARIUMS

1 case pour 15 ans : 330 €

1 case pour 30 ans : 550 €

1 case pour 50 ans : 825 €

DEPÔT PROVISOIRE

1 à 3 mois : gratuit

4 mois : 80 €

5 mois : 160 €

6 mois : 240 €

3. Adoption de nomenclature comptable M57
Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité.
4. Dissolution comptable des caisses des écoles
Après délibération, le Conseil adopte cette dissolution à l'unanimité.
5. Compte épargne temps

Ce dispositif permet aux employés de cumuler les congés non pris dans l'année. Après délibération, le conseil l'approuve à l'unanimité.

6. Défense des forêts contre l'incendie : Délégation de maîtrise d'ouvrage pour mise en œuvre d'un Plan de massif DFCI sur le Causse Rouge et le Causse de Sauveterre

Considérant les objectifs du Plan de massif DFCI et dans la perspective de la mise en œuvre d'équipement et de protection des forêts contre l'incendie ultérieure, le Maire propose au Conseil municipal de :

- Confier la maîtrise d'œuvre du Plan de massif DFCI du Causse Rouge et du Causse de Sauveterre au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
- Contribuer à l'autofinancement de l'opération ;
 - Autoriser le Maire à finaliser la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte du PNRGC ;
 - Désigner Fabien Fournier comme élu référent sur la thématique DFCI et interlocuteur du Syndicat mixte du PNRGC.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité.

7. Chemins de La Roubière :

Un devis de 4 164€ a été présenté pour le rechargement de 2 chemins.

Le Conseil décide de reporter la décision.

8. Cloches :

Suite à la concertation organisée auprès des habitants de Candas et ayant recueilli leur approbation, les travaux de rénovation et remise en fonction des cloches de l'église vont être exécutés. Des devis ont été reçus, le premier de 1 539 € pour la remise en état du système électrique et la réactivation des cloches de Candas, et le deuxième de 312 € par an pour la maintenance des cloches de Candas et Roquetaillade.

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité.

9. Cantine scolaire :

Madame Jocelyne METRAL ayant droit à son départ à la retraite, le poste sera vacant à partir du 1^{er} Janvier 2023.

Un appel à candidature sera lancé d'ici un mois

10. Assainissement :

Le transfert de la compétence assainissement devra être effectif en 2026. La Communauté de Communes Muse et Raspes du Tarn demande un accord de principe pour un transfert.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Questions diverses

a) Sectional de Concoules :

Certains habitants du hameau demandent qu'il soit aménagé en parking. Un accord collectif des habitants de Concoules doit être réalisé au préalable.

b) Recensement :

Il doit avoir lieu du 18 Janvier 2024 au 17 Février 2024.

Une personne de la commune sera employée pour l'effectuer.

Toute personne susceptible d'être intéressée doit se présenter à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.